



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
COMITE SYNDICAL DU S.I.E.P. EN DATE DU 4 JUIN 2025 A 18H30**

SEANCE DU : 4 JUIN 2025 A 18H30

DATE DE CONVOCATION : 28 MAI 2025

LIEU DE REUNION : MAIRIE DE MOIRANS (ISERE)

PRESENTS: F. FERRANTE / A. BESSOT / C. TETE / N. PERRIN / D. GILLE / P. BESNIER / J.-L. PINTO-SUAREZ / S. COZZI / D. DENYS

ABSENTS / EXCUSES / REPRESENTES : G. JULIEN / A. RUSSIER / D. BOUBELLA / J. LOMBARDO / X. PELLAT / E. PAPAIOANNOU / B. ZWIRYK (pouvoir à D. GILLE) / F. BLACHOT-MINASSIAN /

Secrétaire de séance : A. BESSOT

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention d'occupation temporaire de la toiture de l'ombrière d la gendarmerie de Moirans ;

DIVERS

- Listes des travaux proposés pour surloyer potentiel de la gendarmerie en attente d'accord.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des Elus présents et représentés

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comportant 1 projet de délibération est approuvé à l'unanimité des Elus présents ou représentés.

DEL N°2025/04/06/01

**ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE L'OMBRIERE DE LA GENDARMERIE DE
MOIRANS**

RAPPORTEUR : François FERRANTE

Affaire suivie par : Florence BLANCHON

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.1 et L.2111-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Le Syndicat Intercommunal des Equipements Publics (SIEP) est propriétaire d'un ensemble de bâtiments occupé par la Gendarmerie de Moirans.

Il est proposé d'installer une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques dans la cour qui sert de parking pour les logements liés à la gendarmerie afin d'améliorer les conditions de vie des locataires tout en associant la production d'énergie renouvelable.

La société BUXIA ENERGIES a été sollicitée pour l'installation d'un système de production d'électricité photovoltaïque sur l'ombrière.

La convention précisera les droits et obligations des parties dans le cadre de l'occupation privative et temporaire de l'ombrière pour une durée de 25 ans.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention d'occupation temporaire de la toiture de l'ombrière de la gendarmerie de Moirans pour une durée de 25 ans ;

DELEGUE la Société BUXIA pour l'installation d'un de systèmes de production d'électricité photovoltaïque.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Points inscrits à l'ordre du jour : 1 projet de délibération